

EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WICKERSCHWIHR  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022  
POINT N°6 P 7-8 du PV

Certifiée et rendue exécutoire

Membre en fonction	14
Membres présents	11
Procurations membres excusés	2
Membres excusés	0
Membres absents	1

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 14 septembre 2022 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents**

Mme CARRE Sandrine  
Mme DAUSSE Lyubica  
M. DIETRICH Antony  
M. FLESCH Christian  
Mme FRIEH Nicole  
M. LEY Richard  
M. NEYER François  
M. RINGLER Adrien  
M. RINGLER Jean-Jacques  
M. SCHELCHER Jean-Luc  
Mme UTARD Danièle  
M. VAUVILLIER Lionel

**Les conseillers suivants sont excusés et ont donné procuration**

M. MEYER Philippe a donné procuration à M. DIETRICH Antony  
M. RINGLER Jean-Jacques a donné procuration à M. LEY Richard

**Le conseiller suivant était absent**

M. VAUVILLIER Lionel

**Secrétaire de séance désigné**

M. SCHELCHER Jean-Luc

**Secrétaire de séance auxiliaire désignée**

Mme RUCH Katia, Secrétaire de Mairie

EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WICKERSCHWIHR  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022  
POINT N°6 P 7-8 du PV  
-suite-

Certifiée et rendue exécutoire

**6. Finances :**

**6.2. Réévaluation des concessions cimetière et columbarium**

Ce point est présenté par Mme UTARD Danièle – 1<sup>ère</sup> Adjointe

La dernière révision des tarifs de concession cimetière remonte à 2005 en ce qui concerne le cimetière communal et celle du columbarium à 2014.

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués au niveau des communes voisines, les membres du conseil municipal ont proposé et soumis à délibération les tarifs suivants :

DUREE	Concessions tombes		Colombarium	
	SURFACE	Tarif		
15 ans	2 m <sup>2</sup>	100 €	Acquisition alvéole	1400 €
15 ans	4 m <sup>2</sup>	200 €		
30 ans	2 m <sup>2</sup>	150 €	Renouvellement 30 ans	300€
30 ans	4 m <sup>2</sup>	300 €		

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

1. décide d'approuver les nouveaux tarifs des concessions cimetières à compter du 01.01.2023 (cf. tableau ci-dessus),
2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Le Maire  
Richard LEY



Certifiée et rendue exécutoire par transmission en Préfecture le 26 septembre 2022.